

MAIRIE DU PREMIER SECTEUR

RAPPORT

1

R22/001/1S-22

**VOEU - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR - ATELIER 11 TRANQUILLITÉ PUBLIQUE -
CRÉATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DES ENFANTS DU PREMIER
SECTEUR DE MARSEILLE.**

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Conseil municipal du 23 novembre 2020 portant sur la création du Comité d'initiative et de Consultation d'Arrondissements (CICA).

Vu la délibération du Conseil d'Arrondissements du 18 novembre 2020 qui crée le Comité d'initiative et de Consultation (CICA) et ses 13 ateliers

Vu la délibération du 30 mars 2021 portant sur l'actualisation de la liste des associations participant aux travaux du CICA,

Vu l'Assemblée Générale du CICA le 15 janvier 2022

DELIBERE

Le Conseil d'arrondissements du 1er février 2022 soumet pour avis le rapport :

**R22/001/1S-22 VOEU - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR - ATELIER 11
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE - CRÉATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DES
ENFANTS DU PREMIER SECTEUR DE MARSEILLE.**

La création d'un Conseil d'arrondissement des enfants est un acte fort proposé au conseil d'arrondissements par l'atelier N° 11 Tranquillité Publique et Propreté du CICA annexé au rapport.

La mise en œuvre de ce vœu se fera en liaison avec la Mairie Centrale et en adéquation avec les moyens et le calendrier de la Mairie de secteur.

Marseille, devenue « ville amie des enfants », souhaite sur l'ensemble de la commune que l'expression démocratique et citoyenne des enfants et des jeunes soit mise en œuvre.

Le conseil d'arrondissements propose d'émettre un avis favorable à la création du conseil d'arrondissements des enfants du premier secteur, en coordination avec les services de la Ville de Marseille.

**LA MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sophie CAMARD**

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS EXTRAORDINAIRE DU PREMIER SECTEUR
DÉDIÉ AU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENTS
(CICA)

Voeu présenté lors de l'Assemblée Générale du Cica le samedi 15 janvier 2022 :

VOEU - ATELIER 11 TRANQUILLITÉ PUBLIQUE - CRÉATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DES ENFANTS DU PREMIER SECTEUR DE MARSEILLE.

L'appropriation du Bien Vivre Ensemble est une affaire d'éducation et de sensibilisation et y associer les enfants, futurs citoyens, à une réflexion collective du « comportement de chacun dans l'espace public » présente l'avantage de les valoriser dans un projet pour :

1. Être porteurs de projets en co-construction avec des adultes ;
2. Maintenir le lien entre citoyenneté et éducation populaire ;
3. Faire des enfants des émissaires pour parler à leurs familles et aux autres jeunes.

Les CM1-CM2 nous semblent être le niveau où les élèves peuvent agir de manière immédiate sur leur environnement car ils ne sont pas soumis à un choix d'orientation, ils vivent dans leur quartier et ont acquis une relative autonomie et un esprit critique.

Le Conseil d'arrondissement des enfants serait une instance d'expression de leur participation citoyenne et mettrait en avant la dynamique de l'enfant, relais entre la municipalité de secteur et toutes structures où l'enfant a sa place (ex les parcs et jardins, les centre aérés, les écoles, etc.)

L'atelier N° 11 Tranquillité Publique et Propreté du CICA formule le voeu de mandater la mairie du 1/7 pour mettre en œuvre la création d'un Conseil d'Arrondissement des Enfants.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS EXTRAORDINAIRE DU PREMIER SECTEUR
DÉDIÉ AU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENTS
(CICA)
